

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 039-243900420-20260302-41_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 02 mars 2026

Date de convocation
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 02 mars à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Mont-sous-Vaudrey au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal N°41/2026

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Théry, Vuillet.

Excusés MM. Chevanne, Truchot.

Absents

Vu la conclusion des conventions liées au schéma de mutualisation entre les communes membres et la Communauté de communes en date du 28 septembre 2015, et notamment leur axe relatif à la mutualisation du personnel,

Considérant la création d'un service commun, intégré à l'organigramme de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, par la délibération n°11/2017 du 30 janvier 2017,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer toute convention à intervenir dans l'année 2025 pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du service commun,
- Autorise le Président à recouvrir toutes les charges liées auxdites conventions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

